

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

Délibération n° 010/2024

OBJET : APPROBATION DU MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

OBJET : APPROBATION DU MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des impôts et notamment le paragraphe V de l'article 1609 nonies C ;

Considérant que l'établissement public intercommunal verse à chaque Commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des Communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des Communes membres, si l'attribution de compensation est négative.

D'une façon générale, les attributions de compensation sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées, neutralisant la première année, les flux financiers des transferts.

Par délibération n°152/2023 en date du 18 décembre 2023, le conseil communautaire a voté de nouveaux montants pour les attributions de compensation définitives. Il est proposé de reconduire les montants ci-dessous, au titre des attributions de compensation provisoires, en attendant que la CLECT se réunisse.

Commune	Attribution compensation provisoire versées en 2024
ANGERVILLE-BAILLEUL	8 944,00 €
ANNOUVILLE-VILMESNIL	3 465,00 €
AUBERVILLE-LA-RENAULT	1 263,00 €
BEC-DE-MORTAGNE	4 284,00 €
BENARVILLE	1 054,00 €
BORNANBUSC	1 000,00 €
BREAUTE	31 643,00 €
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX	66 448,00 €
DAUBEUF-SERVILLE	2 944,00 €
ECRAINVILLE	29 111,00 €
GODERVILLE	162 928,00 €
GONFREVILLE-CAILLOT	3 830,00 €
GRAINVILLE-YMAUVILLE	9 681,00 €
HOUQUETOT	716,00 €

MANNEVILLE-LA-GOUPIL	7 439,00 €
MENTHEVILLE	879,00 €
SAINT-MACLOU-LA-BRIERE	1 713,00 €
SAINT-SAUVEUR- D'EMALLEVILLE	66 824,00 €
SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX	1 625,00 €
TOCQUEVILLE-LES-MURS	3 152,00 €
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT	1 584,00 €
VIRVILLE	552,00 €
TOTAL	411 079,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 39 voix Pour et 1 abstention de M. REMOND Franck.

- **D'ADOPTER** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes au titre de l'année 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**

